

Le voile intégral n'est pas le bienvenu



BELGA



MICHEL KRAKOWSKI/BELGA

Françoise SCHEPMANS
et Christine DEFRAIGNE

Respectivement Députée bruxelloise
MR et Sénatrice MR

► Portant atteinte aux libertés fondamentales, à la sécurité et à la cohésion sociale, burka et nikab doivent être interdites.

Le hasard du calendrier veut qu'au moment où la première députée voilée en Europe prêtait serment en Belgique, le débat parlementaire sur l'interdiction du port de la burka était lancé en France. Deux évènements qui n'ont en commun que leur portée médiatique car si le débat est légitime quant à savoir si le hidjab ou le voile porte ou non atteinte à la neutralité parlementaire, l'interdiction de la burka et de la nikab, pour ne pas dire de toute forme de voile intégral, nous semble tout aussi nécessaire que non négociable. Notre démocratie est basée sur la liberté de religion et de conviction mais cette garantie ne peut pas hypothéquer le respect d'autres piliers constitutionnels, à savoir l'égalité des hommes et des femmes ainsi que le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Or, la burka et la nikab ne représentent pas un culte reconnu et respecté, l'Islam. Elles ne représentent pas plus des traditions combattues par névrose voltairienne. Elles in-

A l'instar des élus français, un débat visant à l'interdiction de la burka est nécessaire en Belgique.

carment l'asservissement de l'individu et la déshumanisation sociale, culturelle, économique et politique.

En outre, ce qui caractérise toute société moderne, c'est aussi l'intersubjectivité ou l'obligation minimale des citoyens d'interagir à visage découvert et ce, en miroir de l'interdiction de la nudité totale. Enfin, au-delà des motifs qui précèdent, il se pose également des impératifs de sécurité quant à l'identification nécessaire des personnes.

Pourtant, ce que nous dénonçons au travers des images de la télévision rapportées depuis l'Afghanistan ou de certains pays musulmans, ne connaît paradoxalement pas de réponse suffisante et structurée chez nous. D'aucuns répondent qu'il ne sert à rien de légiférer s'il n'y a pas une communauté musulmane radicale importante qui porte une forme de voile intégral, d'autres encore se réfugient derrière la peur des amalgames. En ce qui nous concerne, nous sommes partisans d'une loi dite du principe de précaution. En ce sens, même si cela ne devait concerner qu'une seule personne, nous ne pouvons pas tolérer de tenues vestimentaires qui seraient contraires au socle de notre Etat de droit.

A ce jour, plusieurs communes ont pris les devants en adoptant des règlements hétéroclites qui interdisent nommément ou non les formes de voile intégral. Malheureusement, cette situation ne concerne pas la grande majorité des localités et l'application des règles dépend de la "bonne volonté" des autorités. Pis, ces vêtements représentent aussi une menace potentielle face à tous les efforts déployés pour favoriser l'intégration des migrants et parer aux dérives communautaristes.

A l'instar des élus français qui se sont saisis de la question, le débat visant à l'interdiction de la burka et, plus généralement, des "camisoles de tissu", est également nécessaire en Belgique. Seules la définition et l'adoption d'une loi fédérale seraient à même d'uniformiser le rempart contre les atteintes aux libertés fondamentales, à la sécurité et à la cohésion sociale. Partant, seul un débat serein mais ferme serait susceptible de répondre aux exigences de notre droit et de nos engagements internationaux.

Que l'on ne se y trompe pas, la liberté individuelle de porter le hidjab n'appartient pas à la même dimension que celle de la burka et de la nikab, ces dernières sont non négociables et ne sont tout simplement pas les bienvenues en Belgique.



2009

it les SNEL sur le courant vendu à l'Afrique du Sud, soit un montant de 105 millions de dollars qui représente deux fois et demi le budget congolais de la santé en 2009.

En définitive, la reconstruction congolaise risque la panne sèche : les fonds promis par les bailleurs internationaux ont tendance à se paralyser du fait de la nouvelle compétition entre la Chine et les Occidentaux pour l'exploitation des ressources naturelles. Sans la mise en place à court terme de mesures appropriées pour assurer le financement durable du développement congolais, cette reconstruction semble condamnée à rester un concept abstrait, au grand dam des populations locales dont les trois-quarts vivent, encore, avec moins d'un dollar quotidien et souffrent de malnutrition.

→ "La reconstruction congolaise", Editions Luc Pire, 2009, 144 pages.